

Bulletin d'inscription
(à nous retourner)

Nom _____
Prénom : _____
Adresse : _____
N° de téléphone : _____
Mail : _____

- M'inscris au concours de peinture
Je joins un chèque de 10 € à mon inscription et reconnais avoir pris connaissance du règlement et accepte les conditions.

Signature
Précédé de la mention lu et approuvé

- réserve _____ repas x 15 €
- Repas ouvert à tous (participants au concours ou non)

Je joins le règlement à l'ordre de l'Association du Musée.

Les animations saison 2014
À Châtillon sur Saône

Animations
Musée Vivant

*Revivez le passé par
des mises en scène et
des démonstrations de
savoir-faire*



Samedi 5 juillet :
Soirée hors du temps, de 19 h à minuit

3 août

Fête Renaissance :

Les tribulations d'un vieux barbon châtillonnais

Dès midi

Repas (sur réservation)

Et animations dans les rues de la vieille ville

Association du musée de Châtillon

Association Saône Lorraine

Nathalie Bonneret

88410 Châtillon Sur Saône

Téléphone : 03 29 07 91 78

HR : 03 29 07 98 09

Messagerie : nathaliebonneret@orange.fr

Association du musée de Châtillon
Association Saône Lorraine

Samedi 23 août 2014

Une journée au pays
de
Jan Monchablon

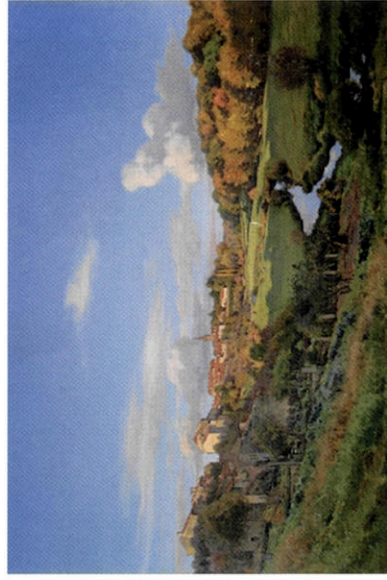


Tableau " *Mon Village*" de Jan Monchablon

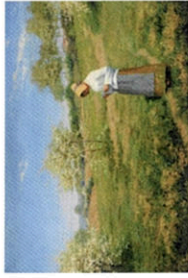
Concours de peinture :

Dans l'esprit de **JAN MONCHABLON**,
Peintre paysagiste (1854 - 1904)

Repas campagnard

Concert : sur des airs d'opéras
Église de Châtillon Sur Saône

Une journée au pays de Jan Monchablon



Jan Monchablon
La lettre

Châtillon Sur Saône (sud ouest des Vosges), Pays du peintre Jan Monchablon (1854/1904) se devait d'honorer ce paysagiste qui a sublimé par son coup de pinceau les paysages locaux.

Programme de la journée

10 h à 17 h : Concours de peinture : **Dans l'esprit de Jan Monchablon**

18 h 45 : Remise des prix et vin d'honneur

19 h : Repas (sur réservation)

20 h 30 : Concert

Sur des airs d'opéras (soprano, mezzo, ténor, baryton basse, accompagnés d'un pianiste), entrée libre à l'église de Châtillon

Concours de peinture

Règlement

Article 1 : Thème du concours : **dans l'esprit de Jan Monchablon**

Article 2 : Tous les supports, formats et techniques sont autorisés
Le matériel n'est pas fourni par les organisateurs.

Le support (1 seul admis) sera préalablement validé par tampon le jour du concours.
Chaque participant devra prévoir un système d'accrochage au dos de son support.

Article 3 : conditions de participation
Ce concours est ouvert à tous. Chacun concourt sous son entière responsabilité.

Le lieu : Il reste au libre choix du candidat mais se situera sur la commune de Châtillon sur Saône en plein air.

Article 4 : inscriptions, déroulement

Une participation de 10 € est demandée par candidat (comprenant l'accès au musée et donc à la salle d'exposition Monchablon le jour du concours)

Dans un souci d'organisation, pour participer à ce concours, les candidats doivent retourner leur bulletin d'inscription et leur règlement à Association du Musée / Nathalie Bonneret/, 20 rue de l'Assaut, 88410 Châtillon sur Saône.

Sous réserve du nombre d'inscriptions quelques inscriptions supplémentaires pourront éventuellement être prises avant le début du concours. Le repas de midi n'est pas assuré.
Les participants doivent prévoir un pique-nique.

Le matin du concours, **l'accueil** se fera dès **9 h** devant le Musée, pour les inscrits et les éventuels non inscrits et la validation (tampon, date et nom) de la toile se fera à ce moment là (seules les supports validés seront admis à concourir).

le concours débutera à 10 h et se terminera à 17 h par la remise de la toile auprès des organisateurs. Les candidats déchargent les organisateurs de toute responsabilité en cas de dommage survenu à leurs œuvres.

Article 5 : Sélection

Un jury composé de personnalités locales et d'artistes se réunira à partir de 17 h 15 le samedi 23 août 2014. **La remise des prix aura lieu à 18 heures 45.** En l'absence des lauréats, les lots leur seront remis en main propre en contactant le Grenier à Sel.

Article 6 : les prix (remis en chèque)

1° prix : 300 €

2° prix : 200 €

3° prix : 100 €

Article 7 :

Des conditions climatiques défavorables (pluie, risque climatique...) annuleront le concours, et donneront lieu à remboursement de l'inscription (10 €).

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement, la signature du participant précédé de la mention lu et approuvé du talon réponse au verso.